



Maison des Associations
23, rue Greneta
75002 Paris
e-mail :
contact@ibuka-france.org

Paris, le 6 Février 2015

France Télévisions
A l'attention du Directeur de France 2
TSA 67300, 86963 Futuroscope Cedex

Monsieur le Directeur,

L'Association Ibuka France, dont l'objet est de perpétuer la mémoire des victimes du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda en 1994, proteste contre des paroles mensongères prononcées le 31 janvier 2015 sur votre chaîne dans le programme de Télé Matin. Dans cette émission, le journaliste, Damien Thevenot interroge le Directeur de Paris Match sur le livre « Le choc des photos » publié par ce Magazine.

La séquence visée est brève et concise. Le journaliste Damien Thevenot tourne les pages de la publication, marque un arrêt sur une image puis lance à son invité : « Autre photo choc 94, le génocide des Hutu par les Tutsi ». Et enfin cette question : « Cette photo, pourquoi vous l'avez choisie ? »

Olivier Royant : « (...) 94 (...) se passe cet incroyable événement sous les yeux de la communauté internationale, le génocide rwandais où la communauté hutu va être entièrement massacrée par les Tutsi. Et là, les photographes vont s'installer au Zaïre, là où ont émigré les Hutu, la communauté hutu. Ils sont installés dans les camps de réfugiés. Et les Zaïrois vont leur demander de regagner leur pays. Et là (...) on va assister à une scène absolument extraordinaire, on croirait un cortège absolument biblique des Hutu qui regagnent leur pays avec les seules possessions qu'ils ont réussi à garder, qu'ils portent sur la tête et on a ce grand cortège qui a été immortalisé par notre photographe Benoît Gysembergh qui se trouvait là. »

En quelques secondes, deux mensonges sont proférés. La profusion des superlatifs en accentue l'énormité. Le premier consiste à utiliser un cliché de 1996 pour représenter un génocide commis deux ans plus tôt. L'auteur du cliché n'est plus de ce monde. Mais nous ne pouvons le soupçonner d'avoir voulu combler l'absence des photos du génocide des Tutsi par le cliché d'un cortège de réfugiés hutu au milieu duquel nombre de coupables évoluaient aux côtés de civiles innocents. Le respect que nous devons à la mémoire du gentleman reporter recommande de ne pas utiliser son travail à des fins de manipulation. Le second mensonge est plus terrible : le journaliste et son invité affirment sans sourciller que les Hutu ont été entièrement massacrés par les Tutsi en 1994.

Ainsi, sur les antennes d'une chaîne publique, au lendemain de la de la 70^{ème} commémoration de la libération d'Auschwitz et de la journée de la mémoire des génocides,

deux journalistes se sont livrés à la réversion de celui qui a clos le XXème siècle, blessant les survivants et outrageant la mémoire des victimes en les transformant en persécuteurs et bourreaux de ceux qui les ont pourchassés ou de ceux qui les ont tués. Ce faisant, ils ont lourdement trompé les auditeurs.

Nous ne savons pas où était M. Royant en 1994, ni ce que faisait M. Damien Thevenot à cette époque. Néanmoins, il est incompréhensible que deux journalistes ignorent à ce point ce que tout le monde sait aujourd'hui : en 1994, les Tutsi du Rwanda ont été victimes d'un génocide préparé, organisé et commis par des extrémistes Hutu. Ce génocide est aujourd'hui renseigné par plusieurs sources. Il y a eu des articles de presse, des émissions de radio et de télévision, des livres, des procès et des jugements. Faut-il rappeler que l'un des procès s'est tenu en France il y a moins d'un an. Enfin, en 2006, le tribunal international pour le Rwanda (TPIR) en a fait le constat judiciaire stipulant que « Entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi. ».

Il y a un an, un mensonge de même nature a été diffusé par le CNED. Nous avons réagi et il nous a été répondu que c'était le produit d'une erreur. Une correction a été apportée et des excuses ont été présentées. Il est surprenant que la même erreur réapparaisse dans un service du secteur public. Nous nous interrogeons sur l'existence de visées révisionnistes dans ce secteur, à moins de croire qu'il est servi par des femmes et des hommes incapables de se concentrer pour ne pas dire ou écrire des contrevérités notamment lorsque les sujets sont d'une exceptionnelle gravité. Ce comportement déshonore un service public qui, par ailleurs, est d'excellente qualité. Il y a une troisième possibilité. Dans les têtes de quelques-uns, un génocide en Afrique a si peu d'importance que l'on peut de n'importe quelle manière. Ceci témoigne non seulement d'un mépris pour le continent noir mais aussi d'une incapacité d'appréhension de l'universel autrement qu'à travers l'incantation de formules stéréotypées. Il n'y a pas un sujet dont le traitement ne requiert rigueur. Seuls l'esprit de propagande ou l'égarement par orgueil peuvent (insulte à l'intelligence !), dispenser de cette exigence.

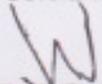
Ibuka France s'est joint publiquement au mouvement de solidarité avec les journalistes de Charlie Hebdo. Nous défendons la liberté d'opinion et d'expression. Notons cependant cet appel lancé dernièrement par le Premier Ministre Manuel Valls à mener dans tous les quartiers un travail de sensibilisation sur la différence entre la liberté d'expression et les délits qui doivent être condamnés par la loi : le racisme, l'antisémitisme, l'apologie du terrorisme, le négationnisme. Les événements survenus à Paris en début d'année ont confirmé qu'il était urgent de soigner nos quartiers. Encore faut-il que nos élites soient totalement indemnes.

Des copies de ce courrier sont envoyées au CSA, à Paris Match et au Ministère de la Culture.

Nous attendons une réparation à la hauteur de l'offense. Si vous le souhaitez, nous pouvons nous rencontrer pour en parler.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre profonde tristesse.

Marcel Kabanda
Président d'Ibuka France



PO Le Secrétaire Général
Ildephonse Ngaruye